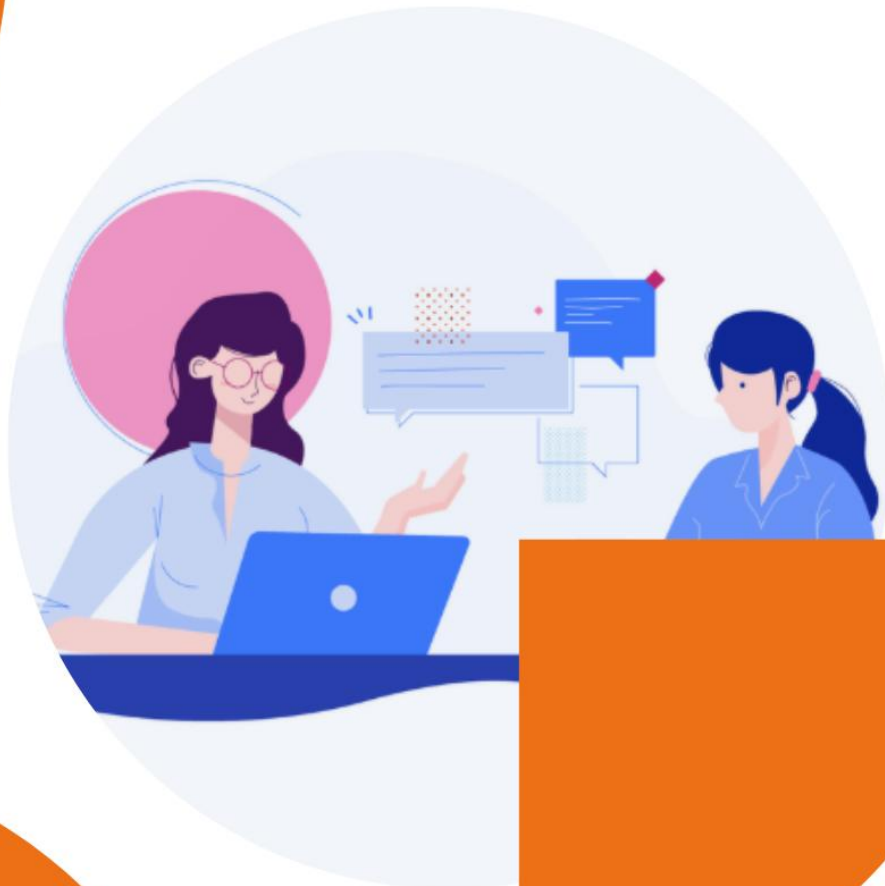




E-MJPM

RÉFÉRENTIEL POUR UNE ACTION COORDONNÉE

En Auvergne-Rhône-Alpes

Année 2026

Rédaction du référentiel :

Marie GUINCHARD, Responsable du Pôle Etudes, CREA Auvergne-Rhône-Alpes

Lucie SZEWCZYKOWSKI, Conseillère technique, CREA Auvergne-Rhône-Alpes

Avec l'appui de :

Jean-Didier NAUTON, Chef du service Protection des Populations Vulnérables, DREETS ARA

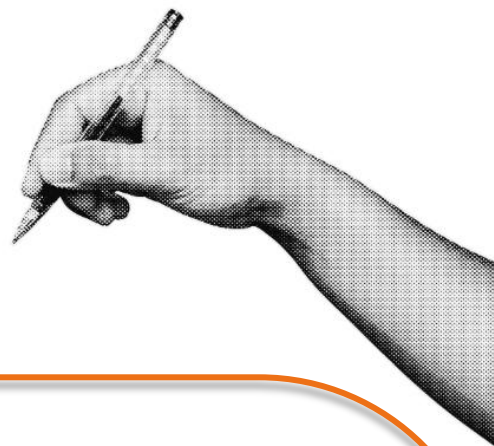
Madeline CHATAIGNIER, Service Protection des Populations Vulnérables, DREETS ARA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Édito de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes	7
Contexte et objectifs régionaux	7
 LE NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UNE COORDINATION MULTI-ACTEURS	10
Le programme Mandoline et l'outil e-MJPM	10
Un écosystème numérique au carrefour de multiples métiers	11
Une valeur ajoutée partagée entre les acteurs	11
 L'ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....	13
Des niveaux d'appropriation différenciés	13
Des points de vigilance soulevés	14
Vers une dynamique de pilotage concertée	15
 LES BONNES PRATIQUES ET LES RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DE L'OUTIL E-MJPM.....	16
Pour les services mandataires	16
Pour les magistrats	18
Pour la DREETS et les DDETS	20
Supports et ressources disponibles	22
 ANNEXES.....	23
Annexe 1 - Notice « e-MJPM – Pas à pas Mandataires »	23
Annexe 2 - Notice « e-MJPM – Pas à pas Magistrat/Greffier »	30
Annexe 3 - Le numéro RG : une clé d'identification à harmoniser	43

INTRODUCTION

Édito de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



La protection juridique des majeurs constitue une mission essentielle de l'action publique. Elle traduit l'engagement de l'État en faveur de la protection des personnes les plus vulnérables, dans le respect de leurs droits, de leur dignité et de leur autonomie.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des besoins d'accompagnement, la qualité de cette politique publique repose à la fois sur l'engagement des professionnels, sur la coordination des acteurs et sur la capacité des institutions à disposer d'une connaissance fiable, partagée et actualisée des besoins des personnes, ainsi que des ressources mobilisables sur les territoires.

Pour adapter en permanence les réponses aux réalités territoriales, il est indispensable de s'appuyer sur des outils structurants et partagés. À cet égard, la plateforme e-MJPM constitue un appui déterminant pour améliorer la connaissance de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, renforcer la lisibilité de l'offre et favoriser une orientation plus adaptée des mesures.

L'objectif de cet outil est de favoriser l'échange d'informations entre les acteurs de la protection juridique des majeurs : les juges du contentieux de la protection, les mandataires judiciaires et les agents de la cohésion sociale. C'est par cet usage partagé qu'e-MJPM apporte une réelle plus-value, en simplifiant les désignations, en permettant la pré-réservation de mesures et en offrant une visibilité immédiate sur les capacités d'accompagnement disponibles.

Au-delà de sa dimension opérationnelle, cet outil contribue pleinement au renforcement du pilotage de la politique publique de protection juridique des majeurs. Il permet de mieux objectiver les besoins, d'éclairer la décision publique et de soutenir une organisation plus cohérente, plus équitable et plus efficiente au service des personnes protégées.

Le présent référentiel a vocation à accompagner l'appropriation de cet outil par l'ensemble des acteurs concernés. Il s'inscrit dans une démarche de soutien à la qualité des pratiques, de fiabilisation des données et de consolidation d'une culture commune, au service d'une politique publique exigeante, attentive aux personnes et ancrée dans les réalités des territoires.

Le 15 juillet 2026,

Fabienne FOURNIER-BERAUD, Directrice régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte et objectifs régionaux

Le présent référentiel s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma régional des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales 2024-2028**¹ porté par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes.

L'utilisation de l'outil e-MJPM est au cœur de l'**Orientation n°1** visant à **mettre en adéquation l'offre des professionnels avec les besoins de protection** : *« La grande hétérogénéité des mesures de protection nécessite de disposer d'un panel d'offre varié, afin de répondre au mieux aux spécificités de chaque situation. Dans le ressort de chaque juridiction, la présence de tous les types d'offres prévues par le législateur doit permettre au juge de désigner le mandataire le mieux à même de prendre en charge la mesure. Il convient de veiller à ce que l'absence ou la saturation d'un type d'acteur, qu'il s'agisse des services mandataires, des mandataires individuels ou des préposés d'établissement, n'impose pas un choix « par défaut ». Ainsi, la couverture de l'ensemble du territoire impose qu'il n'existe pas de zones blanches, dans lesquelles certaines catégories de mandataires ne seraient pas présentes et en mesure d'intervenir. »*

Cette orientation propose deux fiches actions :



Mieux objectiver la prise de décision quant à l'évolution de l'offre (Fiche action n°1.1)

Afin d'adapter l'offre de protection juridique des majeurs aux besoins constatés sur les territoires, il apparaît nécessaire de **mettre en regard l'activité réelle** des mandataires judiciaires à la protection des majeurs **avec les capacités autorisées** ou, à défaut, les disponibilités renseignées dans e-MJPM.

Le Schéma régional définit, à cette fin, des indicateurs de pilotage permettant d'ajuster l'évolution de l'offre aux réalités territoriales. Il s'appuie notamment sur la détermination d'un **seuil de saturation** à l'échelle départementale. Fixé à titre indicatif à 90 %, ce seuil constitue une base de référence pour objectiver la nécessité d'augmenter les capacités de gestion et rechercher une extension de l'offre.

Le renforcement du déploiement du logiciel e-MJPM doit permettre, à terme, de disposer d'une meilleure connaissance en temps réel du taux de saturation de la capacité des mandataires. Dans cette perspective, la plateforme e-MJPM constitue un **outil stratégique de veille et de pilotage**, au service d'un suivi régulier des données et d'une meilleure anticipation des évolutions nécessaires de l'offre sur chaque territoire.

¹ Schéma complet à retrouver ici : auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr



Renforcer l'utilisation du logiciel e-MJPM (Fiche action n°1.2)

Le déploiement du programme **Mandoline** a pour objectif de numériser progressivement les échanges entre l'État, les magistrats et les mandataires. Dans cette perspective, l'outil **e-MJPM** doit permettre de soutenir la décision des magistrats dans l'attribution des mesures, de faciliter la remontée d'informations par les mandataires et de renforcer les capacités de pilotage des services de l'État (cf. fiche 1.2).

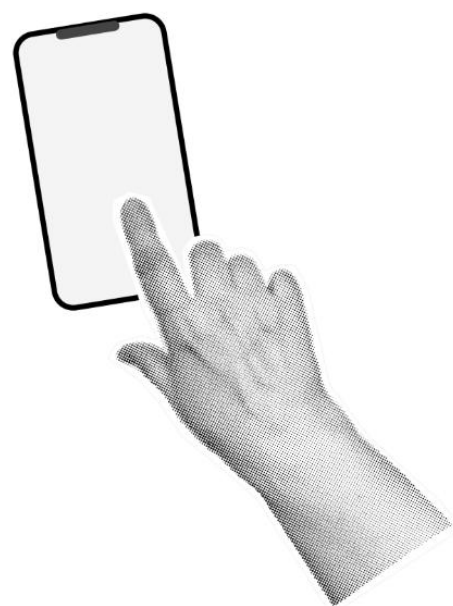
Si des progrès ont été accomplis dans l'interfaçage avec les logiciels métiers et les outils de facturation, les données disponibles dans e-MJPM demeurent encore trop incomplètes pour permettre un usage pleinement satisfaisant de l'outil. La généralisation du renseignement des données apparaît dès lors nécessaire.

Les objectifs poursuivis sont, d'une part, d'accroître le taux de complétude des données dans e-MJPM et, d'autre part, de faciliter son appropriation par les magistrats et les mandataires, notamment au moyen d'actions de communication et d'information à destination des juridictions et des professionnels concernés.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UNE COORDINATION MULTI-ACTEURS

Le programme Mandoline et l'outil e-MJPM

Engagé dès 2019 sous l'impulsion de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), le programme **Mandoline** marque un tournant dans la transformation numérique de la protection juridique des majeurs. Ce projet vise à **moderniser les pratiques de l'ensemble des acteurs du secteur** à travers cinq produits complémentaires². Ces solutions visent non seulement à fluidifier les échanges entre partenaires, à sécuriser la gestion des paiements des mandataires individuels, à simplifier les campagnes budgétaires de tarification, ainsi qu'à moderniser le processus d'habilitation des professionnels.



Au sein de cet écosystème, l'outil **e-MJPM** occupe une place centrale. Sa mission première est de répondre aux enjeux de désignation en permettant aux magistrats de réserver des mesures de protection de manière dématérialisée, qu'il s'agisse de services, de préposés ou de mandataires individuels. Cette optimisation du processus de nomination doit garantir une **plus grande réactivité** et une **meilleure adéquation entre le besoin de la personne protégée et l'offre de protection disponible**.

Au-delà de la gestion opérationnelle, e-MJPM revêt une **dimension stratégique pour le pilotage des politiques publiques**. Les informations qu'il contient permettent aux autorités d'anticiper l'évolution des besoins sociaux et d'ajuster l'offre des mandataires aux spécificités locales de manière plus agile.

L'outil e-MJPM a été conçu avec l'ambition de devenir l'interface unique de régulation entre les autorités judiciaires, les services mandataires et les autorités de tarification. La réussite de cette ambition repose sur un **principe de coresponsabilité** : le renseignement de l'outil n'a de sens et d'utilité que s'il est assuré par l'ensemble des acteurs concernés. C'est de cette saisie partagée, régulière et complète que dépendent à la fois la fluidité des désignations au quotidien, la fiabilité des données partagées, et la pertinence des analyses produites.

² e-MJPM / Portail PJM, REGISTRES, OCMI, E-FSM, Pilotage-PJM.

Un écosystème numérique au carrefour de multiples métiers

Le déploiement de l'outil e-MJPM s'inscrit dans un environnement numérique, où cohabitent plusieurs interfaces spécialisées. **Cette diversité technologique est le reflet direct de la pluralité des intervenants de la protection juridique : chaque outil a été développé pour répondre aux missions spécifiques d'un acteur précis.**

Pour les **services mandataires**, le pivot de l'activité quotidienne reste le **logiciel métier** (tels que Uni.T, TWin, Proxima, Evolution, ELIPS ou MAJELIS). Ces solutions logicielles centralisent l'ensemble des données de gestion des mesures ; leur interfaçage avec e-MJPM représente donc un enjeu important pour éviter les doubles saisies et garantir la fiabilité des informations remontées aux autorités.

Parallèlement, d'autres plateformes nationales structurent le pilotage **administratif et financier** des autorités de contrôle. C'est le cas d'**E-FSM**, dédié à la sécurisation et à la simplification du financement des services mandataires. Bien que distinctes, ces interfaces tendent à converger, puisqu'il est possible d'accéder directement à e-MJPM via le portail E-FSM. Pour les **mandataires individuels et les préposés d'établissement**, la gestion financière est complétée par l'**outil OCMI** (Outil de Calcul des Mandataires Individuels), spécifiquement conçu pour le calcul de leur rémunération.

Enfin, du côté de **l'autorité judiciaire**, les magistrats s'appuient sur le logiciel **TUTI Justice**. La cohabitation de ces différents outils, utilisés par des métiers aux cultures et aux besoins distincts, pose le défi permanent de la circulation des données.

En définitive, la réussite de la transformation numérique dépend de la capacité de ces plateformes à "communiquer" entre elles pour faire le lien entre le magistrat, le mandataire et l'administration. L'objectif final reste de réduire la charge administrative de chaque acteur pour placer le numérique au service de l'humain, plutôt qu'une contrainte technique supplémentaire.

Une valeur ajoutée partagée entre les acteurs

“ Cet outil a grandement amélioré l'interface entre juges des tutelles et mandataires et permet de ne pas désigner un professionnel inutilement qui ne serait pas en mesure de prendre un autre dossier. ”

Juge des contentieux de la protection

Si le déploiement d'e-MJPM exige un investissement initial de la part de chacun, il offre en retour des bénéfices qui répondent aux enjeux spécifiques de chaque métier. **L'utilité de l'outil ne réside pas seulement dans la collecte de données, mais dans la création d'une valeur ajoutée partagée.**

Pour les magistrats et les greffes, l'intérêt majeur réside dans **l'aide à la décision**. Disposer d'une vision immédiate et actualisée des disponibilités réelles des services mandataires permet de réduire les délais de désignation et d'améliorer la cohérence géographique des accompagnements proposés aux personnes protégées.

Pour les services mandataires, l'outil constitue un **levier de visibilité, de reconnaissance et de régulation de leur activité**. Au-delà du simple recensement, il permet d'objectiver les situations de saturation comme les capacités de développement. En renforçant la lisibilité de la charge de travail, e-MJPM participe ainsi à la prévention des déséquilibres d'activité, tout en mettant en évidence la technicité et la diversité des mesures assurées par les professionnels.

Pour la DREETS et les DDETS, l'intérêt est avant tout **stratégique et prospectif**. Les données consolidées permettent de faciliter l'identification des zones géographiques sous-dotées, l'anticipation des besoins en habilitations nouvelles et une répartition plus équilibrée des ressources financières au regard des réalités territoriales constatées.

En somme, **l'intérêt commun est celui de la fluidité** : un système où l'information circule permet de replacer la personne protégée au centre, en lui garantissant un accompagnement rapide et adapté à sa situation.

L'ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Après plusieurs années de déploiement en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'analyse des usages de l'outil e-MJPM révèle une **appropriation hétérogène par les différents acteurs**.

Les éléments d'analyse présentés ci-après s'appuient sur une méthodologie croisée, combinant les résultats de **deux questionnaires** adressés aux services mandataires et aux juges des contentieux de la protection (JCP) de la région³, une série d'**entretiens qualitatifs**⁴ ainsi qu'une analyse des **données d'activité** recueillies par la DREETS et celles figurant dans l'outil e-MJPM.

Des niveaux d'appropriation différenciés

Le déploiement de l'outil suit aujourd'hui deux trajectoires distinctes selon la nature des utilisateurs. **Du côté des services mandataires, l'adhésion semble bien engagée** : trois quarts des services indiquent utiliser e-MJPM. De plus, bien que les dates de mises à jour varient, la **majorité des services a réalisé la dernière mise à jour de ses données E-MJPM sur l'année en cours (2026)**. Pour certains, l'outil n'est plus seulement une contrainte de reporting, mais devient un **support de pilotage permettant de visualiser en temps réel l'état de la charge de travail et la répartition des mesures**. La fréquence d'utilisation y est soutenue, avec certains services se connectant quotidiennement ou de manière hebdomadaire⁵.

La majorité des services mandataires souligne l'intérêt de la communication et du partage d'informations que permet l'outil e-MJPM par la mise à disposition des données d'activité aux magistrats, aux DDETS et à la DREETS. Cette visibilité contribue à une **meilleure lisibilité de l'activité des services** et favorise ainsi le dialogue et la coordination entre les juges et les services mandataires, en leur permettant d'« *informer les tribunaux de l'activité et que ces derniers puissent prendre en compte ce niveau d'activité dans les désignations.* »

“ Il faudrait que **TOUS les MJPM (individuels et services) soient dessus et qu'ils le renseignent régulièrement pour un usage optimal.** ”

Juge des contentieux de la protection

³ L'ensemble des services mandataires de la région a répondu au questionnaire, soit 40 services. Concernant les juges des contentieux de la protection (JCP), 17 ont répondu au questionnaire.

⁴ 10 services mandataires et un juge des tutelles ont été interrogés.

⁵ 30 services mandataires sur 40 utilisent l'outil e-MJPM. Son utilisation varie selon les services mais reste relativement fréquente pour une part importante d'entre eux : 11 services en ont un usage quotidien, 3 l'utilisent chaque semaine et 7 une fois par mois. A l'inverse, 2 services mandataires indiquent l'utiliser tous les 2 à 3 mois, et 3 autres l'utilisent seulement une fois à deux par an.

À l'inverse, l'usage par les Juges des Contentieux de la Protection (JCP) demeure encore faible concernant l'activité des services mandataires. Moins de la moitié des juges interrogés déclarent utiliser l'outil de manière active. Si certains tribunaux s'en saisissent pour identifier les disponibilités de mesures, notamment chez les mandataires individuels, une part significative de la magistrature reste attachée aux canaux de communication traditionnels pour les services mandataires.

“e-MJPM permettrait d'anticiper les mesures avec la réservation des mesures, mais les juges ne l'utilisent pas.”

Service mandataire

Ce décalage crée un déséquilibre structurel : l'investissement des services dans la mise à jour des données perd de son sens si celles-ci ne sont pas consultées par les Juges des Contentieux de la Protection (JCP) lors des audiences de désignation.

Des points de vigilance soulevés

De manière générale, il apparaît que l'outil e-MJPM peut être utilisé de manière simple, sans difficulté technique majeure pour les services mandataires. Les points de vigilance dans les difficultés d'utilisation de l'outil e-MJPM portent principalement sur le **paramétrage** et sur la mise en place du **transfert automatique avec le logiciel métier**, qui peuvent s'avérer délicats. Cette automatisation est par ailleurs considérée comme un levier indispensable d'optimisation et de réduction de la charge de travail des services mandataires pour renseigner l'outil e-MJPM.

Des **réserves ou interrogations** des services mandataires sont cependant exprimés autour :

- de l'**objectif et de la plus-value** de l'outil e-MJPM pour les services mandataires,
- de la **faible utilisation de la fonctionnalité de réservation des mesures par les juges** (ce pour quoi l'outil a en partie été créé),
- une **capacité souhaitée souvent dépassée**,
- une **démultiplication des outils** à renseigner (logiciel métier, e-MJPM, E-FSM...)
- des pratiques différentes selon services dans le renseignement de la **date de nomination de la mesure**,
- les liens qui seront réalisés entre le **registre national dématérialisé** prévue par loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 et l'outil e-MJPM, et sur l'implication des services mandataires dans cette mise en œuvre.

Du côté des magistrats, les **Juges des Contentieux de la Protection (JCP)** mobilisent relativement bien le logiciel e-MJPM pour la désignation des mandataires individuels et des préposés d'établissement. En revanche, son utilisation pour les services mandataires est perçue comme plus contraignante. La vétusté du logiciel TUTI, non interopérable avec e-MJPM, génère une **charge administrative** supplémentaire, d'autant que les services mandataires refusent rarement les mesures qui leur sont confiées.

Vers une dynamique de pilotage concertée

Afin de pérenniser l'appropriation d'e-MJPM, les efforts doivent désormais porter sur l'accompagnement des usages et le renforcement de la coopération entre acteurs. La fiabilisation des données implique notamment une meilleure intégration avec les logiciels métiers, et notamment avec TUTI afin de simplifier les mises à jour et de limiter la charge administrative.

L'utilité de l'outil repose sur une appropriation partagée par les services mandataires, les magistrats et les services de l'État. Dans cette perspective, la DREETS et les DDETS ont un rôle clé à jouer pour animer cette dynamique et favoriser une utilisation plus systématique d'e-MJPM lors des désignations.

L'enjeu est de faire évoluer e-MJPM d'un outil de recensement vers un véritable outil partagé d'aide à la décision, permettant d'améliorer la visibilité sur les charges d'activité, de soutenir une répartition plus équilibrée des mesures et de renforcer la réactivité des réponses apportées aux majeurs vulnérables.

“ Il faut que tout le monde y trouve un intérêt.”

Service mandataire

LES BONNES PRATIQUES ET LES RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DE L'OUTIL E-MJPM



Pour l'ensemble des acteurs (services mandataires, magistrats et agents de l'État), la création d'un compte sur e-MJPM se réalise à partir du lien suivant : [Création de compte | e-MJPM](#)

Pour les services mandataires



Paramétrage et identification du service

- **Identifiant administratif** : l'ouverture d'un compte requiert impérativement le FINESS (ou le SIRET de l'association gestionnaire) pour l'authentification administrative.
- **Géolocalisation** : le service doit s'assurer de l'exactitude de son adresse, car c'est elle qui détermine son apparition sur la carte utilisée par les tribunaux.
- **Capacité du service** : le service doit renseigner la « capacité souhaitée » qui correspond à la capacité autorisée arrêtée par le préfet.



Gestion de l'activité et mise à jour des mesures

La mise à jour du tableau de bord e-MJPM se fait par deux canaux principaux :

- **importation par fichier (CSV/Excel)** : dans l'onglet "Mesures", cliquer sur "Importer des mesures". Le N° RG du fichier doit respecter le canevas e-MJPM pour éviter les erreurs de rejet, à savoir 8 caractères alphanumériques.
- **transfert automatique via le logiciel métier** : si le logiciel éditeur est compatible⁶, les données des mesures (ouvertures, clôtures, changements de délégués) sont transférées automatiquement vers e-MJPM sans intervention manuelle. En choisissant d'importer les mesures depuis le logiciel de gestion, celles-ci ne seront plus modifiables sur e-MJPM.

⁶ Les éditeurs ayant accès à e-MJPM sont les suivants : CSWIN, Accel Gerancia, Sigma, Evolution (GAC Synergie).

➤ Communication avec les magistrats

- **Précisions sur l'activité** : renseignement des champs libres pour informer les juges de spécificités propres au service (secteurs géographiques couverts, spécificités d'accompagnement).
- **Zone d'intervention** : il est possible de définir des zones géographiques précises (par codes postaux) où les mandataires interviennent, afin d'éviter des propositions de mesures hors secteur par les tribunaux.
- **Fiches de mesure** : le service doit veiller à ce que le numéro RG⁷ soit correctement saisi. C'est l'unique clé de réconciliation permettant au greffe de savoir que le service a bien pris en compte la désignation.
- **Disponibilité** : utilisation de l'indicateur de disponibilité pour signaler si le service est en mesure d'accepter de nouvelles désignations.

➤ Recommandations pour les services mandataires



- Le **nom du service saisi doit être identique à celui enregistré auprès de la préfecture** ou du département pour faciliter la réconciliation des données par les greffes.
- L'utilisation de e-MJPM peut être multi-utilisateurs au sein du service. Il est toutefois important de pouvoir **nommer un référent de l'outil**.
- **Pour l'ouverture de la mesure, la date de nomination (date du mandat judiciaire) doit être inscrite**. Dès lors que le service mandataire est désigné, sa responsabilité est engagée, la date de nomination doit donc être le point de départ officiel dans e-MJPM.
- **Pour les clôtures** (mainlevée, décès, dessaisissement), la **date de réception du jugement doit être renseignée**.
- Pour garantir la fiabilité des indicateurs, une **mise à jour mensuelle est recommandée**. Cela évite d'être sollicité par les juges alors que la capacité réelle est atteinte.
- Le champ **"Informations complémentaires"** doit être renseigné pour signaler toute situation **exceptionnelle** (ex : restructuration interne, changement de locaux) qui pourrait impacter la gestion des mesures à court terme.

⁷ Cf Annexe 3

Pour les magistrats

Pour l'autorité judiciaire, e-MJPM constitue un outil d'aide à la désignation et un tableau de bord de suivi de l'activité territoriale. Son efficacité repose sur une consultation fluide et une mise à jour partagée avec le greffe.

Recherche et identification d'un mandataire

- **Recherche multicritère** : le magistrat peut filtrer les mandataires par type (Association, Individuel, Préposé), par département, ou par commune.
- **Indicateurs de disponibilité** : la plateforme affiche visuellement si un mandataire a la capacité d'accueillir de nouvelles mesures et précise le nombre de mesures souhaitées par ce dernier.
- **Cartographie** : une vue cartographique permet de visualiser la proximité géographique du mandataire par rapport au domicile du majeur à protéger.

Réservation et affectation d'une mesure

Le processus de désignation sur e-MJPM permet de sécuriser la place auprès du mandataire choisi.

- **Réservation de mesure** : une fois le mandataire identifié, le magistrat (ou le greffe) peut "Réserver une mesure". Cette action informe le mandataire de la future désignation.
- **Saisie des informations** : il est nécessaire de renseigner le numéro RG⁸ (Répertoire Général), le type de mesure (tutelle, curatelle, etc.) et le tribunal concerné.
- **Édition et modification** : tant que la mesure n'est pas validée comme "en cours", le magistrat conserve la main pour éditer les informations ou supprimer la réservation si le projet de désignation évolue.

Suivi et pilotage des mesures

L'interface offre une vue d'ensemble des mesures affectées par le tribunal.

- **Tableau de bord** : accès à la liste exhaustive des mesures "Réservées" et "En cours".
- **Localisation des mesures** : possibilité de voir la répartition territoriale de l'ensemble des mesures du tribunal sur une carte.
- **Contact direct** : le magistrat peut accéder aux coordonnées directes (mail/téléphone) du mandataire désigné pour chaque mesure, facilitant les échanges hors procédure formelle.

⁸ Cf Annexe 3



Recommandations pour les magistrats

- Avant toute audience de désignation, il est recommandé de **consulter l'encadré « Informations à destination du magistrat » sur la fiche du mandataire**. Les services y indiquent souvent des spécificités utiles (expertises particulières, zones de déplacement restreintes ou tensions temporaires d'effectifs).
- Pour assurer la cohérence de la chaîne de données, il faut **veiller à la saisie exacte du numéro RG⁹**. C'est cette "clé unique" qui permettra au mandataire de synchroniser son propre logiciel métier et d'éviter les doublons de dossiers.
- La fluidité du système repose sur la réciprocité. **En systématisant la réservation via e-MJPM, le magistrat donne de la visibilité aux mandataires sur leur charge de travail à venir**. À l'inverse, si une désignation n'aboutit finalement pas, il est nécessaire de libérer la réservation pour que la place apparaisse de nouveau disponible.

⁹ Cf Annexe 3

Pour la DREETS et les DDETS

Pour les services de l'État, e-MJPM ne constitue pas un outil de gestion quotidienne des mesures, mais un **levier d'observation territoriale**. Il permet de passer d'une gestion déclarative annuelle à un pilotage dynamique de l'offre et des besoins. La DREETS et les DDETS jouent un rôle de garant de la qualité de l'information circulant entre les tribunaux et les mandataires. Enfin, les DDETS assurent le lien de proximité entre les autorités judiciaires et les acteurs de terrain.

Supervision et analyse de l'offre territoriale

- **Contrôle de l'habilitation** : vérification de la conformité des services mandataires inscrits.
- **Analyse de la tension** : observation des taux d'occupation par département ou par zone géographique. L'outil permet d'identifier les zones "blanches" ou les secteurs en forte tension de capacité.
- **Suivi de l'activité des services** : consultation des capacités souhaitées par rapport aux capacités autorisées par les arrêtés de dotation.

Régulation et fiabilisation des données

- **Veille sur les mises à jour** : identification des mandataires dont la "dernière mise à jour" est trop ancienne (indicateur de base de données obsolète).
- **Aide à la décision budgétaire** : les données de flux (mesures en attente vs mesures en cours) servent de base pour l'ajustement des dotations et des financements.

Rôle de facilitateur local

- **Accompagnement au déploiement** : promouvoir l'usage de l'outil auprès des services et des magistrats.
- **Coordination** : utiliser les indicateurs d'e-MJPM pour animer les commissions départementales ou les réunions de coordination avec les magistrats coordonnateurs.



Recommandations pour les DREETS et DDETS

- Il est recommandé d'**utiliser la vue cartographique lors des dialogues de gestion avec les services mandataires**. Cela permet d'objectiver les besoins de création de places ou de redéploiement de moyens en fonction de la réalité du terrain affichée sur e-MJPM.
- **Inciter les services à actualiser leurs données sur e-MJPM lors des échanges annuels.**
- En cas de signalement sur un service ou de cessation d'activité, la DDETS peut **s'appuyer sur l'historique de charge visible dans l'outil pour anticiper le transfert des mesures** vers d'autres structures disponibles.

Supports et ressources disponibles

Pour accompagner le déploiement de ces bonnes pratiques et soutenir les utilisateurs dans leur gestion quotidienne, un écosystème de ressources pédagogiques et techniques est mis à la disposition des acteurs de la région.

Le **site Mandoline**¹⁰ centralise l'ensemble de la documentation nécessaire à la maîtrise de l'outil. Les utilisateurs peuvent notamment y consulter :

- une offre de formation incluant une **vidéo de présentation de 40 minutes et un guide d'utilisation détaillé** pour approfondir chaque fonctionnalité.
- une assistance via une **foire aux questions** (FAQ) répondant aux interrogations les plus fréquentes.
- des **ressources spécifiques dédiées à la synchronisation et à l'import de données**, comprenant la liste des logiciels compatibles, les modèles d'import types et les protocoles de prévention des doublons.

Pour une prise en main rapide et adaptée à chaque profil, deux guides méthodologiques sont directement accessibles :

- **Notice « e-MJPM – Pas à pas Mandataires »**¹¹
- **Notice « e-MJPM – Pas à pas Magistrats »**¹²

En complément de ces supports en libre-service, **une assistance directe peut être sollicitée pour toute difficulté persistante ou besoin spécifique** via l'adresse dédiée : support@mandoline.atlassian.net

¹⁰ mandoline.atlassian.net

¹¹ Cf. Annexe 1

¹² Cf. Annexe 2

ANNEXES

Annexe 1 - Notice « e-MJPM – Pas à pas Mandataires »

eMJPM-«Pas à Pas» Mandataires

Inscription et suivi des mesures de protection



Inscription sur eMJPM

Pour réaliser une demande de création de compte, rendez-vous sur
<https://emjpm.fabrique.social.gouv.fr/signup>

The screenshot shows the 'Création de compte' (Account Creation) form. It is divided into three main sections: 'Information professionnelle' (Professional Information), 'Information personnelle' (Personal Information), and 'Identifiants de connexion' (Login Credentials). The 'Information professionnelle' section includes a dropdown for 'Vous êtes...' (You are...). The 'Information personnelle' section includes dropdowns for 'Civilité' (Title), 'Prénoms' (First names), and 'Nom' (Last name). The 'Identifiants de connexion' section includes fields for 'Email', 'Mot de passe' (Password), and 'Confirmation du mot de passe' (Confirm password). At the bottom of the form, there is a 'Capacité' (Capacity) section with a field for 'Nombre de mesures souhaité' (Number of measures desired) and buttons for 'Annuler' (Cancel), 'Retour' (Back), and 'Enregistrer' (Save).

Inscription eMJPM

Inscrivez vos informations professionnelles (choix du profil : Mandataire individuel, Mandatairerepréposé d'établissement, Service mandataire, Jugedetutelles, Agent del'état) et personnelles.

Renseignez ensuite vos identifiants de connexion (adresse mail et mot de passe choisi).

The screenshot shows the 'Création de compte' (Account Creation) form. It is divided into three main sections on the left: 'Information professionnelle' (Professional Information), 'Information personnelle' (Personal Information), and 'Identifiants de connexion' (Login Credentials). The 'Information professionnelle' section has a dropdown menu labeled 'Vous êtes...'. The 'Information personnelle' section includes fields for 'Civilité', 'Prénom', and 'Nom'. The 'Identifiants de connexion' section includes fields for 'Email', 'Mot de passe', and 'Confirmation du mot de passe'. At the bottom right, there are two buttons: 'Annuler' (Cancel) and 'Valider' (Validate).

Inscription EMJPM

Renseignez les tribunaux sur lesquels vous êtes agréés, votre SIRET, téléphone, adresse et le nombre de mesures maximal souhaité)

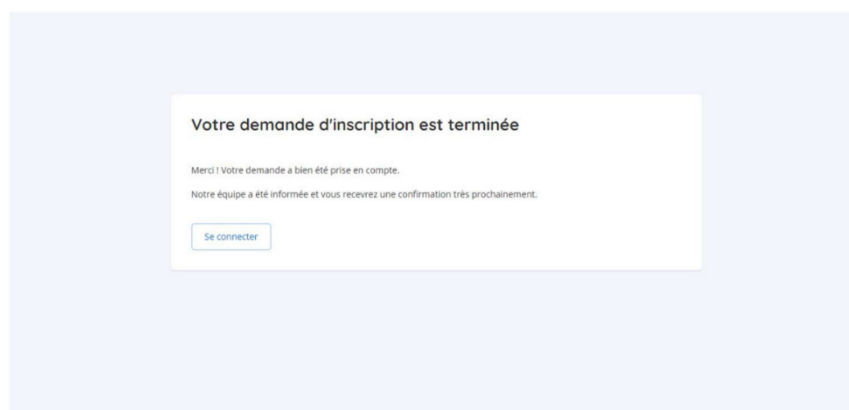
Puis cliquez sur le bouton « Enregistrer »

The screenshot shows the 'Demande de création d'un compte de mandataire' (Request for creation of a mandatary account) form. It includes several sections: 'Tribunaux' (Courts) with a dropdown menu 'Tribunaux dans lesquels vous exercez'; 'Information professionnelle' with a text field for 'SIRET'; 'Téléphone' with fields for 'Téléphone' and 'Téléphone portable'; 'Adresse' with a dropdown menu 'Adresse, ville, ...'; and 'Capacité' with a text field for 'Nombre de mesures souhaité'. At the bottom right, there are three buttons: 'Annuler' (Cancel), 'Retour' (Return), and 'Enregistrer' (Register).

Inscription eMJPM

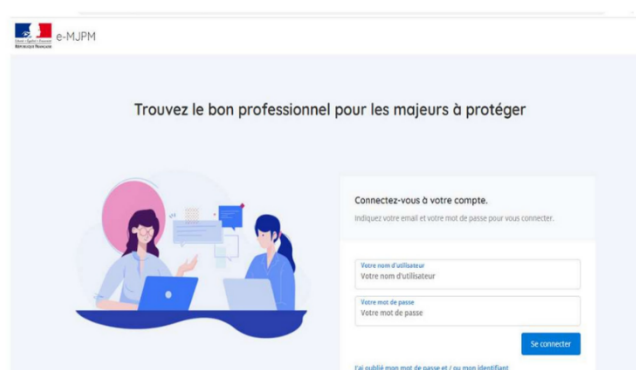
Votre demande d'inscription est terminée.

Elle doit faire l'objet d'une validation de la part des équipes Support. Cette validation permet par la suite un accès à eMJPM.



Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

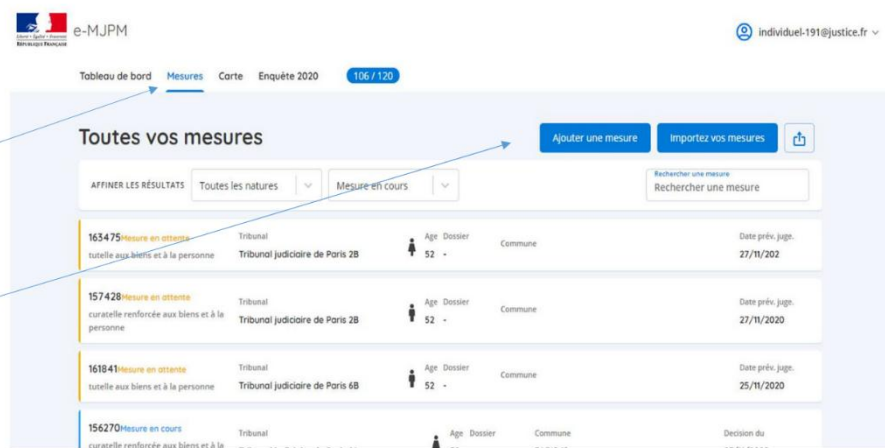
Pour procéder au suivi de vos mesures, rendez-vous sur <https://emjpm.fabrique.social.gouv.fr/login> et connectez-vous avec vos identifiants



Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Une page intitulée «Tableau de bord» s'ouvre après votre connexion.
Cliquez sur l'onglet «Mesures» pour voir toutes vos mesures.

En haut à droite se trouvent les boutons «Ajouter une mesure» ou «Importer vos mesures»

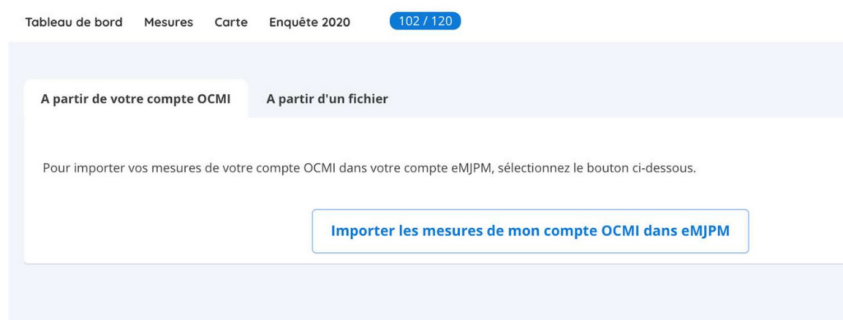


Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Lorsque vous cliquez sur «Importer vos mesures», vous pouvez choisir de les importer à partir de votre compte OCMI ou à partir d'un fichier.

Pour les importer à partir de votre compte OCMI, il suffit de cliquer sur le bouton «Importer les mesures de mon compte OCMI dans eMJPM».

Cette action efface et remplace les mesures existantes.

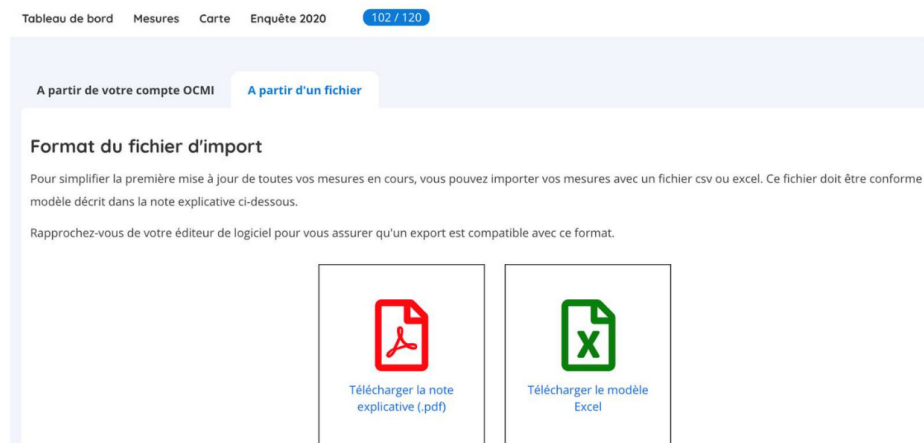


Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Si vous souhaitez importer vos mesures à partir d'un fichier, vous trouverez une notice explicative et un modèle Excel à utiliser pour votre import.

En descendant sur la page, vous pourrez ajouter le fichier que vous souhaitez importer.

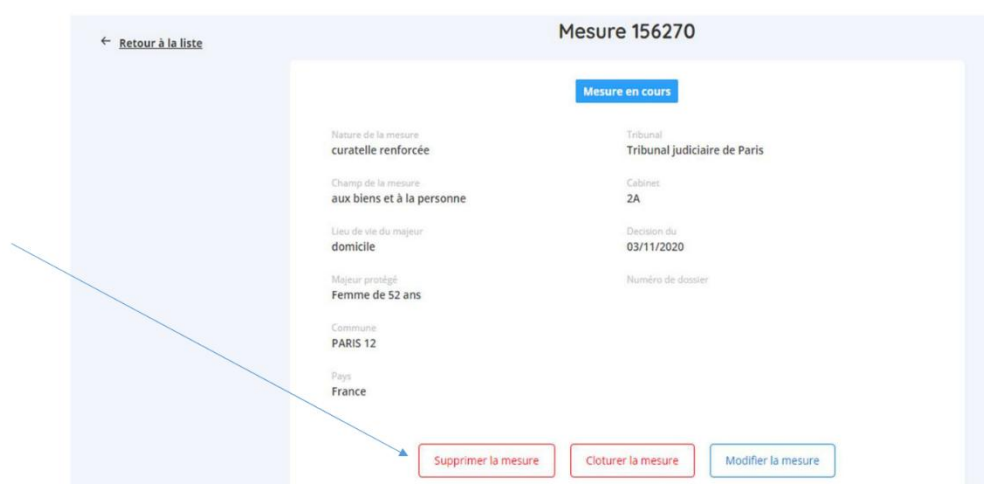
Cette action efface et remplace les mesures existantes.



Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Si vous cliquez sur une mesure de la liste, les détails de la mesure s'affichent.

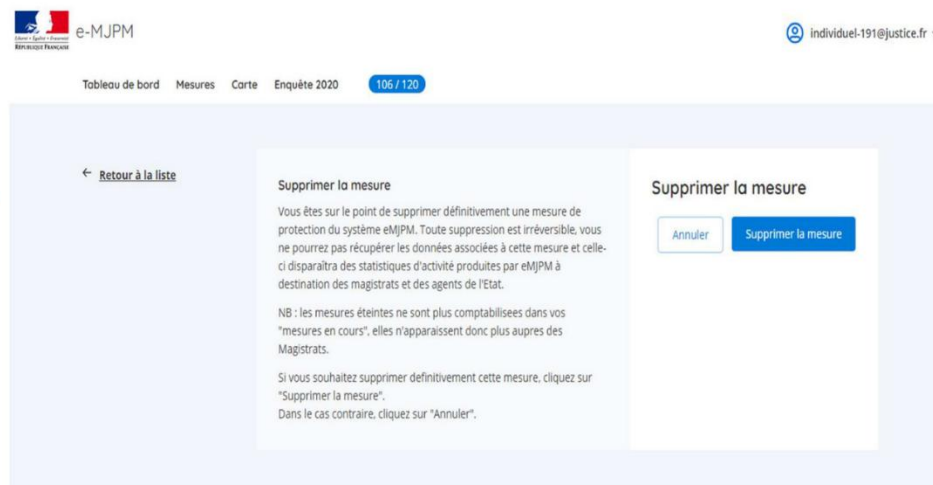
Vous avez la possibilité de modifier, supprimer ou de clôturer la mesure.



Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Lorsque vous cliquez sur «Supprimer la mesure», cette page s'ouvre.

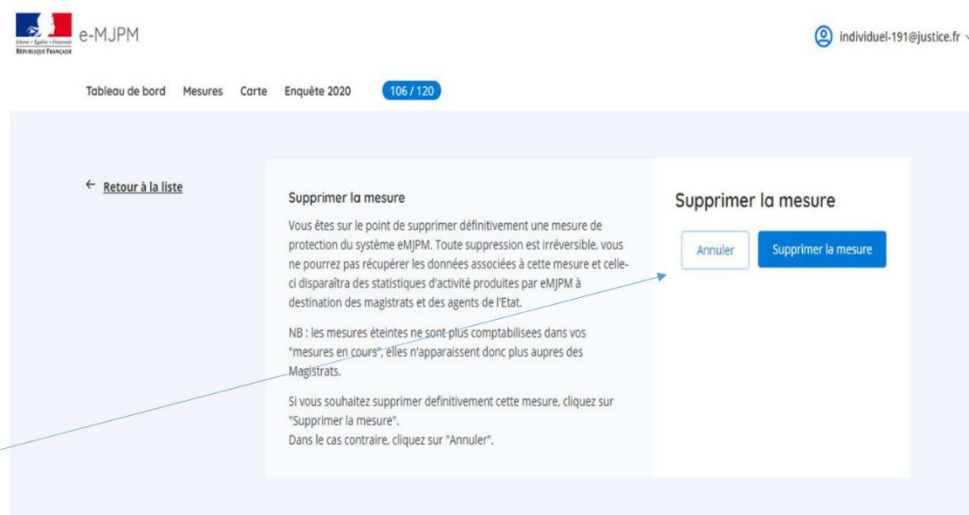
Le même type de page, récapitulant l'action demandée, s'ouvre lorsque vous cliquez sur l'onglet «Modifier la mesure» ou «Clôturer la mesure».



Suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Attention ! Toute suppression est irréversible.

Si vous ne souhaitez pas aller au bout de cette démarche, cliquez sur le bouton « Annuler».



«Pas à Pas» suivi des mesures de protection EMJPM Mandataire

Bonne découverte d'EMJPM !

L'équipe support est disponible en cas de besoin sur le lien au pied de page :
support.emjpm@fabrique.social.gouv.fr



Trouvez le bon professionnel pour les majeurs à protéger



Connectez-vous à votre compte.
Indiquez votre email et votre mot de passe pour vous connecter.

Votre nom d'utilisateur
Votre nom d'utilisateur

Votre mot de passe
Votre mot de passe

Se connecter

[J'ai oublié mon mot de passe et / ou mon identifiant](#)

Annexe 2 - Notice « e-MJPM – Pas à pas Magistrat/Greffier »

« Pas à Pas » eMJPM

**Suivi de Mesures de protection –
Magistrat/greffier**



Inscription EMJPM Magistrat/Greffier

Pour réaliser une demande de création de compte, rendez-vous sur
<https://emjpm.fabrique.social.gouv.fr/signup>

Création de compte

Information professionnelle Quel type d'utilisateur êtes-vous ?	Vous êtes... * Juge des tutelles
Information personnelle Ces informations permettent de vous identifier.	Civilité * Civilité
	Prénom *
	Nom *
Identifiants de connexion Ces informations permettront de vous connecter à votre compte. L'adresse email renseignée sera votre identifiant.	Email *
	Mot de passe *
	Confirmation du mot de passe *

[Annuler](#) [Suivant](#)

Inscription eMJPM

Renseignez vos informations professionnelles et personnelles.

Renseignez ensuite vos identifiants de connexion (adresse mail et mot de passe choisis).

Création de compte

Information professionnelle
Quel type d'utilisateur êtes-vous ?

Information personnelle
Ces informations permettent de vous identifier.

Identifiants de connexion
Ces informations permettront de vous connecter à votre compte. L'adresse email renseignée sera votre identifiant.

Vous êtes...
Juge des tutelles

Civilité
Civilité

Prénom

Nom

Email

Mot de passe

Confirmation du mot de passe

Annuler Suivant

«Pas à Pas» Inscription EMJPM

Sélectionnez, sur cette page, le nom du tribunal au sein duquel vous exercez, parmi ceux proposés dans le menu déroulant.

Vous pouvez également renseigner le cabinet dans lequel vous exercez.

Puis cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Création d'un compte de magistrat

Tribunal
Dans quel tribunal exercez-vous?

Tribunal d'instance

Cabinet (optionnel)
Cabinet (optionnel)

Annuler Retour Enregistrer

eMJPM

Mentions légales
Politique de confidentialité
Conditions d'utilisation

Aidez-nous à améliorer cet outil

Contact
Contribuer sur GitHub
Journal des modifications

En collaboration avec:
La Direction Générale de la Cohésion Sociale
La fabrique numérique des ministères sociaux

Inscription eMJPM

Votre demande de création de compte est terminée.

Elle doit faire l'objet d'une validation de la part des équipes Support. Cette validation permet par la suite un accès à eMJPM.

Votre demande d'inscription est terminée

Merci ! Votre demande a bien été prise en compte.

Notre équipe a été informée et vous recevrez une confirmation très prochainement.

[Se connecter](#)

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Une fois votre compte activé, vous recevrez une notification et vous pourrez vous connecter à eMJPM : <https://emjpm.fabrique.social.gouv.fr>

Trouvez le bon professionnel pour les majeurs à protéger



Connectez-vous à votre compte.

Indiquez votre email et votre mot de passe pour vous connecter.

Votre email

Votre mot de passe

[Se connecter](#)

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[Contactez-nous en cas de difficulté de connexion](#)

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Lorsque vous vous connectez, la **liste de mandataires** s'affiche (individuels, préposés et services), avec la **localisation**, la **disponibilité** et la date de **dernière mise à jour** des mesures, pour chacun.

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

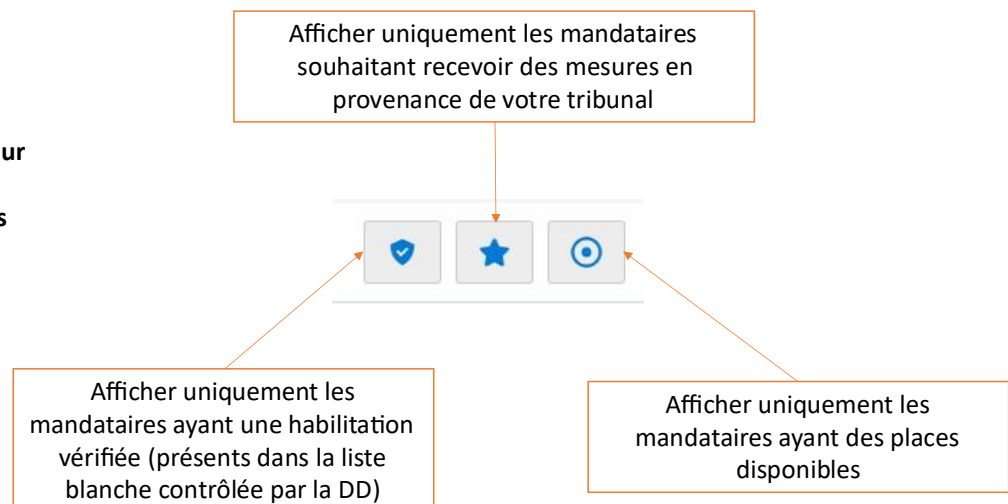
Tous les mandataires

Type de mandataire: Tous les types Trier par: disponibilité Rechercher

	Atn	Localisation	Email	Téléphone	En attente	Disponibilité	En cours / souhaitée	Dernière mise à jour	eMJPM
	service	44000 Nantes	atn@justice.fr	01 10 10 10 10	1	89%	3/ 900	14/04/2021	★☆☆
	Beuchamp Sylv... prepose	44000 Nantes	sylvie.beuchamp@justice.fr	01 10 10 10 10	0	20	0/ 20	Non renseignée	★☆☆
	Gabriaux Camille prepose	44300 Nantes	camille.gabriaux@justice.fr	01 10 10 10 10	3	9	0/ 12	14/04/2021	★☆☆
	Tachel Marie individuel	44000 Nantes	marie.tachel@justice.fr	01 10 10 10 10	0	-4	7/ 3	14/04/2021	★☆☆

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Afin de choisir le meilleur mandataire pour la mesure à réserver, vous pouvez utiliser ces 3 nouveaux filtres



Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

En cliquant sur chaque bouton, la liste de mandataires se met à jour et affiche uniquement les mandataires correspondant au critère choisi.

Une fois le mandataire choisi, vous pouvez cliquer sa ligne pour lui réserver la mesure.

  		
En cours / souhaitée	Dernière mise à jour	eMJPM
0 / 20	Non renseignée	  
0 / 12	14/04/2021	  

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Les informations du mandataire s'affichent sur la page.

Pour réserver une mesure, cliquez sur le bouton « Réserver une mesure ».

service-152

Réserver une mesure

Nom de l'association

service-152

Adresse d'activité

Rue du service tuteur 75017 Paris

Dernière connexion

15/01/2021

Tribunaux d'instance

Tribunal judiciaire de Paris
 Tribunal de proximité de Saint-Germain-en-Laye
 Tribunal de proximité d'Antony
 Tribunal de proximité de Colombes

Informations (Préférences géographiques, compétences, ...)

Email

service-152@justice.fr

Téléphone

0140506070

Disponibilité

68

En cours / souhaitée

1055 / 1135

Mesure en attente

12

Observations sur le mandataire

Aucune observation, cliquez sur ajouter une observation pour en créer une nouvelle

Ajouter une observation

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Pour réserver une mesure auprès d'un mandataire, renseignez les informations sur le jugement, sur le majeur protégé et sur la mesure de protection.

Puis, cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Réserver une mesure auprès de service-152

Jugement Information sur le jugement.	Numéro RG * Numéro RG
	Cabinet du tribunal (optionnel) 3A
	Date prévisionnelle du jugement (optionnel) jj/mm/aaaa
Majeur protégé Informations sur le majeur protégé	Civilité Année de naissance * Année de naissance
Mesure de protection Informations sur la mesure de protection	Nature de la mesure Champ de la mesure non, ce n'est pas une demande urgente

Annuler Enregistrer

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Une fois la mesure réservée, la page affiche les informations de la mesure et du service attribué à la mesure.

Vous avez la possibilité de supprimer la mesure réservée en cliquant sur le lien « Supprimer la mesure ».

Votre mesure



Numéro RG test	Civilité Madame	Supprimer la mesure
Nature de la mesure mandat de protection future	Age de la personne à protéger 42	
Champ de la mesure	Mesure à caractère urgent non	
Tribunal Tribunal judiciaire de Paris	Status de la mesure Mesure en attente	
Cabinet 3A		
Date prévisionnelle de jugement		

Le service attribué à la mesure



Nom de l'association service-152	Email service-152@justice.fr
Adresse d'activité	Téléphone

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Lorsqu'une mesure est de type « urgent », cela est notifié.

Pour visualiser la liste des mesures de votre tribunal, cliquez sur l'onglet « **Vos mesures** ».

Cliquez sur une mesure pour voir ses caractéristiques.

Vos mandataires La carte des mandataires **Vos mesures**

Toutes vos mesures

AFFINER LES RÉSULTATS Toutes les natures Numéro RG Numéro RG

163565 mesure en attente curatelle renforcée aux biens et à la personne	Tribunal Tribunal judiciaire de Paris cabinet 1A	Age 52	Commune	Date prév. juge. 12/04/2020
163498 mesure en attente sauvegarde de justice	Tribunal Tribunal judiciaire de Paris 2B	Age 52	Commune	Date prév. juge. 12/04/2020
163494 mesure en attente tutelle aux biens	Tribunal Tribunal judiciaire de Paris 3A	Age 52	Commune	Date prév. juge. 12/04/2020
163488 mesure en attente curatelle renforcée aux biens et à la personne	Tribunal Tribunal judiciaire de Paris cabinet 1A	Age 52	Commune	Date prév. juge. 12/04/2020

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Vous avez la possibilité d'éditer ou de supprimer la mesure

Les détails de la mesure s'affichent : numéro RG, nature de la mesure, tribunal de justice et d'autres informations.

Vos mandataires La carte des mandataires **Vos mesures**

Votre mesure



Numéro RG
163498

Nature de la mesure
sauvegarde de justice

Champ de la mesure
Tribunal
Tribunal judiciaire de Paris

Cabinet
2B

Date prévisionnelle de jugement

Civilité
Madame

Age de la personne à protéger
52

Mesure à caractère urgent
oui

Status de la mesure
Mesure en attente

[Éditer la mesure](#) [Supprimer la mesure](#)

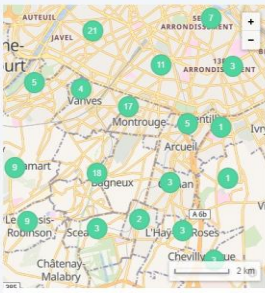
Le mandataire attribué à la mesure

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

En descendant sur la page, vous pouvez localiser vos mesures sur une carte et voir les coordonnées du mandataire auquel vous avez assigné la mesure.

Les tribunaux d'instance auprès desquels il est agréé sont listés ici.

Le mandataire attribué à la mesure



Nom du mandataire
Paula Individuel

Adresse d'activité
37 quai de Grenelle 92220 Bagneux

Dernière connexion
27/11/2020

Tribunaux d'instance
Tribunal judiciaire de Paris
Tribunal de proximité d'Antony
Tribunal de proximité de Colombes
Tribunal de proximité de Courbevoie
Tribunal de proximité de Puteaux
Tribunal de proximité de Vanves
Tribunal de proximité de Nogent-sur-Marne
Tribunal de proximité d'Asnières-sur-Seine
Tribunal de proximité de Boulogne-Billancourt
Tribunal de proximité de Charenton-le-Pont
Tribunal de proximité d'Ivry-sur-Seine
Tribunal de proximité de Villejuif

Informations (Préférences géographiques, compétences, ...)

Email
individueel-72@justice.fr

Téléphone
0140506070

Disponibilité
8

En cours / souhaitée
249 / 260

Mesure en attente
3

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Pour éditer une nouvelle mesure, faites remonter le curseur de votre souris vers le haut.

Cliquez sur le lien « *Editer la mesure* » qui se trouve en haut à droite.

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

Votre mesure



Numero RG
163498

Nature de la mesure
sauvegarde de justice

Champ de la mesure
Tribunal

Tribunal
Tribunal judiciaire de Paris

Cabinet
2B

Date prévisionnelle de jugement

Civilité
Madame

Age de la personne à protéger
52

Mesure à caractère urgent
oui

Status de la mesure
Mesure en attente

[Editer la mesure](#) [Supprimer la mesure](#)

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Une nouvelle page s'ouvre: elle vous permettra de modifier la mesure réservée.

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

Modifier la mesure réservée

Le formulaire ci-contre vous permet de modifier une mesure réservée auprès d'un mandataire. Une fois les modifications souhaitées apportées, cliquer sur "Enregistrer".

Modifier la mesure réservée

curatelle renforcée

aux biens et à la personne

Madame

Année de naissance
1968

Numéro RG
163488

Cabinet (optionnel)
cabinet 1A

Annuler Enregistrer

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Sur la page intitulée « *Votre mesure* », vous pouvez aussi « *Supprimer la mesure* ».

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

Votre mesure

Numero RG
163498

Nature de la mesure
sauvegarde de justice

Champ de la mesure
Tribunal
Tribunal Judiciaire de Paris

Cabinet
2B

Date prévisionnelle de jugement

Civilité
Madame

Âge de la personne à protéger
52

Mesure à caractère urgent
oui

Status de la mesure
Mesure en attente

Éditer la mesure Supprimer la mesure

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Attention ! Toute suppression est irréversible.

Si vous ne souhaitez pas aller au bout de cette démarche, cliquez sur le bouton « Annuler ».

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

Supprimer la mesure

Vous êtes sur le point de supprimer définitivement une mesure réservée du système eMJPM. Toute suppression est irréversible.

Si vous souhaitez supprimer cette mesure réservée, cliquez sur "Supprimer la mesure". Dans le cas contraire, cliquez sur "Annuler".

Supprimer la mesure

Raison de la suppression

Raison de la suppression

Annuler Supprimer la mesure


[eMJPM](#)
[Mentions légales](#)
[Politique de confidentialité](#)
[Conditions d'utilisation](#)

[Aidez-nous à améliorer cet outil](#)
[Contact](#)
[Contribuer sur GitHub](#)
[Journal des modifications](#)

[En collaboration avec](#)
[La Direction Générale de la Cohésion Sociale](#)
[La fabrique numérique des ministères sociaux](#)

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Si vous le désirez votre adresse mail peut être communiquée au mandataire auprès duquel vous avez réservé une mesure, afin que celui-ci puisse échanger avec vous.

Pour cela rendez-vous sur la page vos informations.

Puis sur la page suivante, cliquez sur le bouton « modifier vos informations »

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

Tous les mandataires

Type de mandataire: Tous les types Disparition d'habitation: Tous les départements Trier par: disponibilité Rechercher: nom, email, code postal, ville

	Localisation	Email	Téléphone	En attente	Dispo (75) / globale	En cours / Souhaités	Dernière mise à jour	eMJPM
Astra service	75013 Paris	astra@justice.fr	01 10 10 10 10	1	1000 / 1187	12 / 1009	07/07/2021	🟢🟢
Bitar Miriam individuel	75004 Paris	mariam.bitar@justice.fr	01 10 10 10 10	0	35	2 / 40	14/04/2021	🟢🟢
Indiv Paula individuel	75015 Paris	paula.indiv@emjpm.com	00000000	0	10	0 / 10	Non renseignée	🟢🟢
Verone Juliette								

Vos informations Se déconnecter

Informations générales Votre tril

Verone Juliette

Vos informations
 📧 test@justice.fr
 Verone
 Juliette

Les mandataires ont accès à votre adresse email pour vous envoyer des messages. Vous pouvez modifier ce paramètre en vous rendant sur "Modifier vos informations".

Modifier vos informations
 Modifier votre mot de passe

Tribunc
 75001 Paris
 Siret: 17735
 📧
 📞 0144321

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Vos mandataires auront la possibilité de vous contacter par mail si vous cochez la case « autoriser les mandataires à accéder à mon email ».

Si vous ne souhaitez pas être contacté, laissez cette case vide.

Vos mandataires La carte des mandataires Vos mesures

Informations personnelles

Prénom *

Juliette

Nom *

Verone

Email *

test@justice.fr

☐ Autoriser les mandataires à accéder à mon email pour m'envoyer des messages

Tribunal

Veillez renseigner le tribunal dans lequel vous exercez.

Tribunal d'instance

Tribunal judiciaire de Paris

Cabinet

Annuler Enregistrer

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Vous pouvez aussi contacter les mandataires au sujet d'une mesure.

Pour se faire, cliquez sur l'onglet « vos mesures » et sélectionnez la mesure que vous intéresse dans la liste qui vous est présentée.

28880000	Mesure en cours	Tribunal	Age	Commune	Decision du
curatelle simple à la personne		Tribunal judiciaire de Paris	42	PARIS 13	19/06/2017
56A34000	Mesure en cours	Tribunal	Age	Commune	Decision du
curatelle renforcée aux biens et à la personne		Tribunal judiciaire de Paris	65	PARIS 14	01/04/2021
16760000	Mesure en cours	Tribunal	Age	Commune	Decision du
curatelle simple aux biens et à la personne		Tribunal judiciaire de Paris	75	PARIS 07	22/03/2021

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

L'option « envoyer un email au mandataire » vous sera proposée sur cette page-ci.

Votre mesure



Numero RG 56A34000	Civilité Monsieur
Nature de la mesure curatelle renforcée	Age de la personne à protéger 65
Champ de la mesure aux biens et à la personne	Mesure à caractère urgent non
Tribunal Tribunal judiciaire de Paris	Status de la mesure Mesure en cours
Cabinet	
Date prévisionnelle de jugement	

Envoyer un email au mandataire à propos de cette mesure

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Après avoir cliqué sur la mention « Envoyer un email au mandataire à propos de cette mesure », la boîte mail par défaut de votre poste de travail s'ouvrira. Alors, un e-mail partiellement pré-rempli s'affichera.

Les informations pré-remplies seront les suivantes :

- E-mail du mandataire
- L'objet. Celui-ci indiquera le numéro RG de la mesure sur laquelle vous souhaitez échanger.

eMJP - Concernant la mesure RG-56A34000 - Message (HTML)

Fichier Message Insertion Options Format du texte Révision Dites-nous ce que vous voulez faire...

Couper Copier Reproduire la mise en forme Presse-papiers Texte simple

À... mariam.bitar@justice.fr

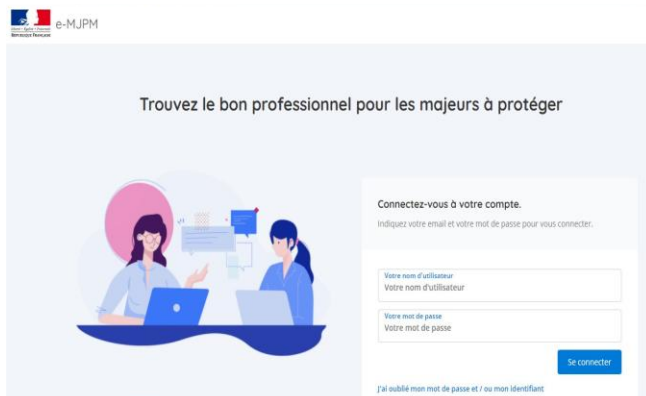
CC...

Objet: eMJP - Concernant la mesure RG-56A34000

Suivi des mesures de protection EMJPM Magistrat/Greffier

Bonne découverte d'EMJPM !

L'équipe support est disponible en cas de besoin sur le lien au pied de page :
support.emjpm@fabrique.social.gouv.fr



Annexe 3 - Le numéro RG : une clé d'identification à harmoniser

Le **numéro RG**, pour **Répertoire Général**, correspond au numéro de référence d'une affaire judiciaire. Il est attribué par le **greffe de la juridiction compétente** au moment de l'enregistrement de l'affaire. Dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs, ce numéro constitue donc une donnée essentielle pour identifier de manière fiable un dossier.

Dans e-MJPM, le numéro RG joue un rôle important : il permet notamment de faciliter la correspondance entre les dossiers saisis dans l'outil national et ceux suivis dans les logiciels métiers des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Il constitue ainsi une **clé d'identification commune**, utile pour sécuriser les échanges, permettre la synchronisation des données et limiter les risques de création de doublons.

Afin de garantir cette fiabilité, il est nécessaire que le numéro RG soit saisi selon un format harmonisé. Lors de la mise en place d'e-MJPM, les numéros RG pouvaient être renseignés de manière hétérogène selon les pratiques locales : présence ou non de caractères spéciaux, utilisation de barres obliques, formats courts, différences de saisie entre juridictions ou professionnels. Ces variations pouvaient générer des écarts entre les systèmes d'information et compliquer l'identification unique des mesures.

La consigne retenue dans le cadre d'e-MJPM est donc de saisir le numéro RG sous la forme d'une suite de **8 caractères alphanumériques**. Cela signifie que seuls les **chiffres** et les **lettres** doivent être conservés. Les caractères spéciaux, notamment les barres obliques « / », doivent être supprimés. Lorsque le numéro obtenu comporte moins de 8 caractères, il doit être complété par un **0 placé au début du numéro**.

Numéro RG figurant au tribunal	Format à saisir dans e-MJPM
21/B/00167	21B00167
21/00167	02100167

En pratique, le numéro RG doit donc être repris à partir de la référence transmise ou confirmée par le greffe, puis normalisé avant sa saisie dans e-MJPM. Cette harmonisation est indispensable : un même numéro doit être saisi de la même manière par l'ensemble des acteurs, afin que l'outil puisse remplir pleinement sa fonction d'identification, de suivi et de fiabilisation des dossiers.

À retenir :

Le numéro RG est attribué par le greffe. Dans e-MJPM, il doit être saisi sur **8 caractères alphanumériques**, sans barre oblique ni caractère spécial, avec un zéro ajouté en tête si nécessaire. Cette règle commune contribue directement à éviter les doublons et à sécuriser la synchronisation entre e-MJPM et les logiciels métiers des mandataires.